



Perquisition de mon domicile

Par **MeryamL**, le 10/06/2021 à 23:20

Bonjour,

J'aimerais vous poser une question concernant les perquisitions. Il y a 2 jours, mon logement a été perquisitionné. Seulement je voudrais savoir si les policiers sont dans leur bon droit de perquisitionner tout l'appartement ou bien il aurait fallu qu'ils perquisitionnent seulement la chambre de mon fils ? Sachant que je suis la locataire et l'appartement a été perquisitionné suite à l'arrestation de mon fils qui vit chez moi.

En l'attente de votre réponse.

Merci.

Par **Tisuisse**, le 11/06/2021 à 06:17

Bonjour,

Pour quel motif cette perquisition ?

Par **Visiteur**, le 11/06/2021 à 07:41

Bonjour

La perquisition concerne le lieu d'habitation et donc pas uniquement une chambre de l'appartement ou de la maison.

En, effet, on peut cacher quelque chose n'importe où, dans une chasse d'eau par exemple.

Par **nihilscio**, le **11/06/2021** à **09:34**

Les séries américaines font beaucoup état de *mandats de perquisition* mais cela n'existe pas en France. Les perquisitions se font soit en cas de flagrance à l'initiative d'un officier de police judiciaire soit dans le cadre d'une instruction. Elles sont encadrées par les articles 56 et suivants du code de procédure pénale.

Une perquisition dans un domicile concerne l'ensemble du domicile.

Par **Visiteur**, le **11/06/2021** à **11:15**

J'ajouterais qu'en revanche, les perquisitions qui ont lieu dans le cadre de l'enquête préliminaire ou dans le cadre d'un flagrant délit ne nécessitent pas d'autorisation (mandat).

Par **amajuris**, le **11/06/2021** à **15:15**

bonjour,

je suppose que votre fils ne vit pas exclusivement dans sa chambre, mais qu'il utilise le reste de l'appartement.

voir ce lien sur ce sujet:

[perquisition](#)

salutations